

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 28 MARS 2014

**Monsieur ECKSTEIN** : Si vous voulez bien prendre tous place. Merci d'avance et fermer la porte du fond, s'il vous plait. Non ?

Bonjour et bienvenue dans cette salle Pougin pour la séance d'installation des conseillers municipaux, d'élection du Maire et des Adjoints, suite aux élections municipales et communautaires du 23 mars dernier.

Je souhaite également la bienvenue aux membres du Conseil Municipal des Jeunes présents ce soir, qui sont devant, à la presse et au public venu ce soir très nombreux.

Merci également au personnel municipal de leur présence et de l'aide qu'ils vont nous apporter dans l'organisation de ce conseil municipal.

Je constate que le quorum est atteint et, dans ces conditions, la séance peut s'ouvrir.

Mais, avant d'aborder l'ordre du jour, je voudrais vous dire quelques mots.

Montigny-lès-Metz est l'une des 36 646 communes de France et vous êtes 35 parmi les 626 000 Conseillers Municipaux et Adjoints au Maire qui composent les mairies de notre pays.

Chers collègues, bien que quelques-uns et quelques-unes me suivent de près par l'âge, je suis ce soir le doyen de cette assemblée. A ce titre, il m'échoit l'honneur, pour un bref instant, de présider ce nouveau conseil municipal que les Montigniens ont élu le dimanche 23 mars 2014 au 1<sup>er</sup> tour.

Je suis persuadé que l'expérience, la sagesse, la diplomatie et la compétence des anciens feront bon ménage avec la fougue et l'impatience des plus jeunes. La composition équilibrée de notre nouveau conseil municipal en est la preuve. Car la performance de la nouvelle collectivité que nous représentons relève d'une équation toute simple : c'est le produit de la compétence des hommes par leur motivation, le tout au service de tous les Montigniens.

Mettons en commun, c'est notre projet aussi, tout ce que nous avons de meilleur en nous. Car Gandhi écrivait : **« Il ne faut avoir aucun regret pour le passé, aucun remord pour le présent et une confiance inébranlable pour l'avenir ».**

Donc, engageons-nous pour la poursuite du renouveau de Montigny. C'est un grand honneur de gérer notre commune, mais aussi une lourde responsabilité. Et comme disait Charles de GAULLE, avec beaucoup d'humour : **« En politique, prenons de la hauteur, il y a moins de monde ».** Bon courage à tous.

Dans nos missions respectives, mettons-nous au service de nos concitoyens avec humilité et humanité.

### **Point n° 1 : Installation du Conseil Municipal**

**Monsieur ECKSTEIN** : Voilà, ce préambule étant fait ... (applaudissements). Alors le point 1, c'est l'installation du Conseil Municipal. Je vais d'abord vous donner lecture des résultats du scrutin du 23 mars dernier : Inscrits : **15 778** ; Votants : **8 408** ; Nuls : **226** ; Exprimés : **8 182**.

Ont obtenu : Irma VOLLMER, groupe « L'Humain d'abord à Montigny-lès-Metz » : **543** ; Jean-Luc BOHL, « Montigny Renouveau » : **4 758** ; Aymeric PERRAUD « Montigny Bleu Marine » : **1 597** et Pierre BONATI, « Ensemble à Montigny » : **1 284**

Il en découle que sont devenus conseillers municipaux de la ville de Montigny-lès-Metz Mesdames et Messieurs Jean-Luc BOHL, Edith FENEON, Lucien VETSCH, Monique SARY, Bernard ECKSTEIN, Marie-Françoise MATHIEU, Raymond WEINHEIMER, Aude GREGOIRE, Michel BEGUINOT, Christiane GREINER, Christian WAX, Yolande VON HOF, Sébastien TILIGNAC, Elodie GIRAULT, Salvatore TABONE, Sylvie CARUSO, Jean-Jacques PISONI, Audrey DEBEUX, Hervé BROUILLET, Sophie HUBER, Gilles LHUILLIER, Charlotte HENNEQUIN, Jean-Pierre POIRIER, Martine LUCKHAUS, Laurent POLO, Gaëlle ROBINOT-HUGUENIN, Franck FESTOR, Anne CLEVENOT, Philippe RAKOTOZAFY, Aymeric PERRAUD, Géraldine GROSSE, Jean-François SOMNY, Pierre BONATI, Christine TISON et Irma VOLLMER.

En conséquence, je déclare installés dans cette assemblée les élus que je viens de nommer.

### **Point n° 2 : Désignation d'un secrétaire de séance et de deux assesseurs**

**Monsieur ECKSTEIN** : L'article L 2541-6 du Code général des collectivités territoriales prévoit que « lors de chacune de ses séances, le conseil municipal désigne son secrétaire ». Et c'est le point 2 de l'ordre du jour.

Au nombre des attributions dévolues au secrétaire, il peut assister le Président de séance pour la vérification du quorum en cours de réunion, il peut donner lecture des pouvoirs reçus, il seconde le Président de séance dans l'établissement des résultats des votes et dans le comptage des voix en cas d'organisation d'une élection ou d'une nomination et contrôle l'élaboration du compte rendu de la séance du conseil municipal.

Par ailleurs, les membres de l'assemblée locale sont invités à choisir en leur sein deux élus en qualité d'assesseurs pour aider le Président de séance dans l'organisation des opérations électorales tendant, d'une part, à l'élection du Maire et, d'autre part, aux élections des Adjoints au Maire et, enfin, par leur signature, d'approuver le procès-verbal qui retrace le déroulement de la séance.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux sont conviés à procéder, en ouverture de réunion, aux désignations du secrétaire de séance et de deux assesseurs.

En ce qui concerne le poste de secrétaire, je propose la candidature de mon collègue et ami Michel BEGUINOT. Y a-t-il des opposants ? Y a-t-il des abstentions ? Ok, Michel BEGUINOT, tu es secrétaire.

En ce qui concerne les postes d'assesseurs, je vous propose deux sportifs de haut niveau : Sophie HUBER. Elle est là. Et Franck FESTOR. Opposition ? Abstention ? Ils sont élus assesseurs.

### **Point n° 3 : Election du Maire**

**Monsieur ECKSTEIN** : Je dois d'abord vous donner, avant l'élection du Maire, lecture de certaines dispositions du Code général des collectivités territoriales qui se rapportent à l'élection du Maire :

**Article L 2121-1** : le corps municipal de chaque commune se compose du Conseil Municipal, du Maire et d'un ou plusieurs adjoints.

**Article L 2122-4** : Le Conseil Municipal élit le Maire et les adjoints parmi ses membres au scrutin secret, c'est ce que nous ferons tout à l'heure, et à la majorité absolue, nul ne peut être élu Maire s'il n'est âgé de 18 ans révolus. Les fonctions de Maire sont incompatibles avec l'exercice d'une des fonctions électives suivantes : le Président d'un Conseil Régional, le Président d'un Conseil Général.

Les fonctions de Maire sont également incompatibles avec celles de membre de la Commission Européenne, membre du Directoire de la Banque Centrale Européenne ou membre du Conseil de la Politique Monétaire de la Banque de France.

Tout Maire exerçant une fonction le plaçant dans une situation d'incompatibilité prévue par ce que nous avons dit avant, cesse de ce fait même d'exercer ses fonctions de Maire. En cas de contestation, l'incompatibilité prend effet à partir de la date à laquelle la décision juridictionnelle confirmant l'élection devient définitive.

**Article L 2122-4-1** : Le Conseiller Municipal qui n'a pas la nationalité française ne peut être élu Maire ou Adjoint, ni en exercer même temporairement les fonctions.

**Article L 2122-5** : Les agents des administrations ayant à connaître de la comptabilité communale, de l'assiette, du recouvrement ou du contrôle de tous les impôts et taxes ne peuvent être Maire ou adjoint, ni en exercer, même temporairement, les fonctions dans toutes les communes qui, dans leur département de résidence administrative, sont situées dans le ressort de leur service d'affectation.

La même incompatibilité est opposable dans toutes les communes du département où ils sont affectés aux comptes supérieurs du Trésor et aux chefs de services départementaux des administrations mentionnées au paragraphe précédent. Elle est également opposable dans toutes les communes de la région ou des régions où

ils sont affectés aux directeurs régionaux des finances publiques, et aux chefs de service régionaux des administrations mentionnées précédemment.

**Article L 2122-7** : Le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu.

**Article L 2122-8** : La séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire, est présidée par le plus âgé des membres du Conseil Municipal. C'est moi. Pour toute élection du Maire ou des Adjoints, les membres du Conseil Municipal sont convoqués dans les formes et délais prévus aux articles L 2121-10 à L 2121-12. La convocation contient mention spéciale de l'élection à laquelle il doit être procédé.

**Article L 2122-12** : Les élections du Maire et des Adjoints sont rendues publiques, par voie d'affiche, dans les 24 heures.

J'aimerais à présent connaître les candidats à la fonction de Maire. Y a-t-il des candidats ? Lucien VETSCH.

**Monsieur VETSCH** : Je veux rassurer mes collègues. Je ne suis pas candidat, mais je propose la candidature de Monsieur Jean-Luc BOHL.

**Monsieur ECKSTEIN** : Enregistré. Y a-t-il d'autres candidats ?

**Madame GROSSE** : Je vous propose la candidature de Monsieur Aymeric PERRAUD.

**Monsieur ECKSTEIN** : Enregistré. Autre candidat ? Très bien. Donc, vous trouverez sur votre table le bulletin de vote et l'enveloppe dans laquelle il faut mettre ce bulletin.

Je demande à Franck FESTOR de bien vouloir prendre l'urne ... Où est l'urne ? Voilà, Franck FESTOR va prendre l'urne et se présenter devant chaque d'entre vous qui, à l'appel de son nom par moi, se lèvera avant de glisser son bulletin de vote dans l'urne.

Jean-Luc BOHL, debout : **a voté**

Edith FENEON : **a voté**

Lucien VETSCH : **a voté**

Monique SARY : **a voté**

Audrey DEBEUX : **a voté**

Marie-Françoise MATHIEU : **a voté**

Raymond WEINHEIMER : **a voté**

Aude GREGOIRE : **a voté**

Michel BEGUINOT : **a voté**

Christiane GREINER : **a voté**

Christian WAX : **a voté**

Sébastien TILIGNAC : **a voté**

Yolande VON HOF : **a voté**

Elodie GIRAULT : **a voté**

Salvatore TABONE : **a voté**

Sylvie CARUSO : **a voté**

Sophie HUBER : **a voté**  
Bernard ECKSTEIN : **a voté**  
Franck FESTOR : **a voté**  
Jean-Jacques PISONI : **a voté**  
Gilles LHUILLIER : **a voté**  
Charlotte HENNEQUIN : **a voté**  
Jean-Pierre POIRIER : **a voté**  
Martine LUCKHAUS : **a voté**  
Laurent POLO : **a voté**  
Gaëlle ROBINOT-HUGUENIN : **a voté**  
Hervé BROUILLET : **a voté**  
Anne CLEVENOT : **a voté**  
Philippe RAKATOZAFY : **a voté**  
Irma VOLLMER : **a voté**  
Pierre BONATI : **a voté**  
Christine TISON : **a voté**  
Aymeric PERRAUD : **a voté**  
Géraldine GROSSE : **a voté**  
et Jean-François SOMNY : **a voté**

Chacun ayant voté, nous allons donc effectuer le dépouillement sous ma présidence et assisté des assesseurs, Sophie HUBER et Franck FESTOR qui veulent bien s'approcher de la table de vote. J'invite également Philippe SCHLEICH et Danielle RENAUX à assister les assesseurs et à veiller à la régularité du scrutin.

Le dépouillement du scrutin, 1<sup>er</sup> tour, a donné les résultats suivants :

Inscrits	:	35
Votants	:	35
Bulletins blancs ou nuls	:	3
Suffrages exprimés	:	32
Majorité absolue	:	18

Ont obtenu :

Monsieur Jean-Luc BOHL	:	29 voix
Monsieur Aymeric PERRAUD	:	3 voix

Donc, Monsieur Jean-Luc BOHL, ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés au 1<sup>er</sup> tour, est proclamé Maire de Montigny-lès-Metz (applaudissements).

J'invite Lyna et Lucas à venir apporter l'écharpe du Maire et à me la donner (applaudissements).

**Monsieur le Maire** : Merci, Cher Bernard, d'avoir assuré avec brio la présidence de cette élection certes en tant que doyen d'âge, mais toujours aussi fringant et jeune d'esprit !

Merci à toi, Cher Maurice, pour ta collaboration durant toutes ces années. Et j'en profite pour remercier tous les anciens collègues qui sont ici présents dans cette salle.

Et tous se reconnaîtront. Merci à vous tous pour votre collaboration. Et à toi Maurice pour cette collaboration au service de l'éducation et de la vie scolaire de notre ville et, tout particulièrement auprès des enfants du conseil municipal des jeunes que je remercie d'être parmi nous aujourd'hui. C'est « la petite patrouille de France » qui est avec nous. On peut les applaudir.

Merci à Lyna et Lucas d'être venus me remettre cette écharpe. Et c'est à vous et à tous les enfants de cette ville que je la dédie.

Merci à vous, chers amis montigniennes et montigniens, ainsi qu'aux représentants de la presse, merci à vous de vous joindre à nous pour cette séance exceptionnelle et solennelle de ce Conseil Municipal. Et à travers vous, je veux remercier, au nom de l'ensemble de mes colistiers de « Montigny Renouveau », du fond du cœur, les électrices et les électeurs qui m'ont renouvelé leur confiance, dimanche dernier.

Merci de cet honneur que vous me faites en me confiant à nouveau cette charge. Tout au long de ce mandat à venir, je m'engage à me montrer digne de cette confiance et à présider avec courage et discernement aux destinées de notre ville.

Cette ville que j'aime et que nous aimons tous, Montigny-lès-Metz, pour continuer ce travail de renouveau que nous avons entrepris, en restant dans l'action, en étant à l'écoute, et en réfléchissant et en construisant l'avenir de cette ville pour nos enfants et nos petits-enfants dans le sens d'un développement durable et harmonieux, pour en faire une Ville à Haute Qualité de Vie, qui soit une ville à dimension humaine, une ville belle, généreuse et protectrice pour toutes les générations, car je crois en cette belle phrase de Camus, « **la vraie générosité envers l'avenir consiste à tout donner au présent** ».

Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, il nous appartient à présent, à nous toutes et tous, d'ouvrir une nouvelle page de l'histoire de notre Ville.

Aux nouveaux élus, je veux souhaiter la bienvenue, en espérant que ces six années soient fertiles et fécondes pour Montigny, dans le sens de l'intérêt général.

Vous pouvez compter sur ma générosité pleine et entière au service de notre ville et de ses élus et de ses habitants, quels qu'ils soient, dans l'état d'esprit qui est le mien en tant que Maire et qui se trouve ici représenté par les symboles de notre République.

Je serai le Maire de toutes les Montigniennes et de tous les Montigniens et à cet égard, j'exercerai, avec transparence, détermination et toujours avec autant d'engagement et de passion, ce mandat que vous me confiez.

Et je mesure ce soir, avec une profonde émotion mais aussi avec une grande sérénité, la responsabilité qui est la mienne. A mes proches collaborateurs et à l'ensemble des collaborateurs des services de notre ville, je veux redire toute ma confiance et toute mon estime pour le travail que vous exercez au service de l'intérêt général des habitants de Montigny.

A mes proches, à ma mère, à mon épouse Christelle, à toi Antoine et à notre Jean-Baptiste qui n'est pas là ce soir, mais qui est là quand même, je veux dire que je ferai

en sorte que vous soyez fiers de moi, à travers cet engagement un peu chronophage dans notre vie, au service de notre ville, et vous dire avec ce cher Paul Verlaine que : « **Oui, je veux marcher droit et calme dans la vie, vers le but où le sort dirigera mes pas** ».

Et ce qui guidera mes pas, mes chers collègues, mes chers amis, Mesdames et Messieurs, ce qui guidera nos pas, c'est le respect de notre démocratie, de ce qui a fait la richesse et la noblesse de l'histoire de la France et des Français, de notre ville, rassemblés autour de trois mots tout simples, mais tellement beaux : Liberté, Egalité, Fraternité (applaudissements).

#### **Point n° 4 : Détermination du nombre d'adjoints au Maire**

**Monsieur le Maire** : Eh bien, mes chers collègues, nous pouvons continuer cet ordre du jour. Et encore merci à toi, Bernard. Nous pouvons passer donc au point n° 4. Et je voudrais vous indiquer à présent qu'au terme des dispositions de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, « le Conseil Municipal détermine le nombre des Adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 p.100 de l'effectif légal du Conseil Municipal ».

Le Conseil Municipal de la ville de MONTIGNY-LES-METZ, se composant de 35 membres conformément à l'article L 2121-2 du Code général des collectivités territoriales, le nombre de postes d'adjoints à créer peut donc être fixé à 10 au maximum. Et c'est le nombre que je vous propose. Est-ce qu'il y a des remarques particulières ? Monsieur BONATI.

**Monsieur BONATI** : Merci. Bonsoir à tous. S'agissant d'un point d'organisation de votre majorité et de votre mandat, nous nous abstenons sur ce point, vous laissant la responsabilité de composer votre équipe.

**Monsieur le Maire** : Nous avons pris bonne note. Y a-t-il d'autre remarque ? Il n'y en pas. Dans ce cas, est-ce qu'il y a des oppositions, abstentions ? Non-participation au vote. Trois. Voilà, nous pourrions fixer à 10 le nombre des Adjoints.

#### **Point n° 5 : Election des Adjoints au Maire**

**Monsieur le Maire** : Ce qui nous amène donc au point n° 5. L'élection donc des Adjoints au Maire.

Conformément aux dispositions des articles L2122-4, L2122-7-2, L2122-8 du Code général des collectivités territoriales, nous sommes invités à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des 10 Adjoints au Maire.

Il convient, préalablement à l'organisation des opérations électorales, d'indiquer que la loi n°2007-128 du 31 janvier 2007 tendant à promouvoir l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives a modifié, à compter du renouvellement général des conseils municipaux de mars 2014, la procédure de désignation des Adjoints au Maire en insérant dans le Code général

des collectivités territoriales un article L 2122-7-2 dont les deux premiers alinéas sont ainsi rédigés :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, les Adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ».

Voici donc, la liste, pour ma part que je vous propose. Donc, pour l'élection des Adjoints au Maire : Lucien VETSCH, Edith FENEON, Bernard ECKSTEIN, Monique SARY, Raymond WEINHEIMER, Marie-Françoise MATHIEU, Michel BEGUINOT, Aude GREGOIRE, Christiane GREINER et Christian WAX.

Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ? Il n'y en a pas. Dans ce cas, je vous propose, et je propose à nos deux champions qui m'entourent, et je suis très ému pour cela, que nous puissions procéder aux opérations de vote.

Donc, vous avez une liste et des bulletins qui vous sont joints avec l'enveloppe correspondante. Donc, le scrutin est ouvert. Et je vais procéder à l'appel nominal des votants :

Monsieur Bernard ECKSTEIN : **a voté**  
Madame Edith FENEON : **a voté**  
Monsieur Lucien VETSCH : **a voté**  
Madame Monique SARY : **a voté**  
Madame Audrey DEBEUX : **a voté**  
Madame Marie-Françoise MATHIEU : **a voté**  
Monsieur Raymond WEINHEIMER : **a voté**  
Madame Aude GREGOIRE : **a voté**  
Monsieur Michel BEGUINOT : **a voté**  
Madame Christiane GREINER : **a voté**  
Monsieur Christian WAX : **a voté**  
Monsieur Sébastien TILIGNAC : **a voté**  
Madame Yolande VON HOF : **a voté**  
Madame Elodie GIRAULT : **a voté**  
Monsieur Salvatore TABONE : **a voté**  
Madame Sylvie CARUSO : **a voté**  
Madame Sophie HUBER : **a voté**  
Monsieur Jean-Luc BOHL : **a voté**  
Monsieur Franck FESTOR : **a voté**  
Monsieur Jean-Jacques PISONI : **a voté**  
Monsieur Gilles LHUILLIER : **a voté**  
Madame Charlotte HENNEQUIN : **a voté**  
Monsieur Jean-Pierre POIRIER : **a voté**  
Madame Martine LUCKHAUS : **a voté**  
Monsieur Laurent POLO : **a voté**

Madame Gaëlle ROBINOT-HUGUENIN : **a voté**  
Monsieur Hervé BROUILLET : **a voté**  
Madame Anne CLEVENOT : **a voté**  
Monsieur Philippe RAKATOZAFY : **a voté**  
Madame Irma VOLLMER : **a voté**  
Monsieur Pierre BONATI : **a voté**  
Madame Christine TISON : **a voté**  
Monsieur Aymeric PERRAUD : **a voté**  
Madame Géraldine GROSSE : **a voté**  
Monsieur Jean-François SOMNY : **a voté**

Le scrutin est donc clos. Nous pouvons donc procéder au dépouillement. Et je remercie Danielle, Philippe et ainsi que nos deux assesseurs, de bien vouloir procéder au dépouillement de ce scrutin pour l'élection des 10 Adjointes au Maire.

Bien, mes chers collègues, le scrutin étant clos et le dépouillement achevé, je remercie d'ailleurs les protagonistes. Je voudrais vous donner le résultat du scrutin pour l'élection des Adjointes :

Nombre d'inscrits : 35 ; nombre de votants : 35 ; nombre de nuls : 6 ; suffrages exprimés : 29

Et donc, la liste obtenue, la liste conduite par Lucien VETSCH, est élue avec 29 voix. Et on peut donc les applaudir toutes et tous (applaudissements). Et donc, je vais avoir le redoutable honneur, mais l'immense plaisir, de leur remettre à chacune et à chacun leur écharpe. Et je vais donc demander à notre premier adjoint bien-aimé et ami, Lucien, de bien vouloir venir. Et je serais très heureux et très fier de lui remettre son écharpe (applaudissements).

**Monsieur VETSCH** : Voilà, je voudrais vous remercier et surtout remercier le Maire de la confiance qu'il me fait en me mettant cette écharpe et puis en me nommant premier adjoint, poste que j'assumerai avec beaucoup de fierté. Et je peux vous assurer de mon engagement, que je ferai le maximum pour que Montigny soit toujours une ville belle et accueillante. Merci (applaudissements).

**Monsieur le Maire** : A présent, Edith FENEON (applaudissements). Toujours aussi jeune, Bernard ECKSTEIN (applaudissements). Monique SARY (applaudissements). Raymond WEINHEIMER (applaudissements). Marie-Françoise MATHIEU (applaudissements). Michel BEGUINOT, Mon Colonel (applaudissements). Une petite nouvelle, Aude GREGOIRE (applaudissements). Une autre petite nouvelle, Christiane GREINER (applaudissements). Et « last but not least », comme on dit en bon français, Christian WAX (applaudissements).

Bien, mes chers collègues, vous voici ainsi, à l'occasion de cette remise symbolique de l'écharpe tricolore, investis d'une noble mission. C'est celle d'animer et de faire vivre avec moi, notre ville dans tout ce qu'elle représente. Dans la richesse de sa diversité, de la diversité de sa sociologie, de sa population. Et je pense tout particulièrement bien sûr aux personnes les plus fragiles et les plus démunies. Et tout cela en étant conscient de l'identité de notre ville, de son indépendance et de son rayonnement dans le cadre intercommunal en Moselle, en Lorraine, dans le Grand Est, et en France, et en Europe, et aussi en étant conscient et fier de son histoire, de

son histoire très riche qui, évidemment, s'adosse, ou s'intègre parfaitement à l'histoire de notre pays.

Et nous pouvons à cet instant, comme nous le ferons tout de suite. Et j'invite tous les participants à nous y rejoindre, au Monument aux Morts, nous pourrons rendre hommage à celles et ceux qui nous ont précédés, qui sont morts pour la France, mais aussi penser aux grands élus, par exemple, que furent le premier maire, Philippe COLSON, mais aussi, Felix PEUPION auquel je pense particulièrement, Joseph SCHAFF sur la tombe duquel j'irai déposer une gerbe dans quelques jours. Et aussi à mon ami très cher, Jacques COLSON.

Je voudrais vous dire que, mes chers collègues, dans l'esprit de transparence qui est le nôtre, et que je souhaite pour conduire les affaires de cette ville, vous dire et vous souhaiter bon courage, parce qu'il en faut. Et aussi, eh bien, beaucoup de détermination.

A nous de construire à présent l'avenir en restant unis, en restant désintéressés et en étant tout simplement « Tu veux voir ? Ecoute d'abord », eh bien, en étant tout simplement à l'écoute de toutes et de tous au service de tous, car nous sommes au service de tous les habitants de notre ville.

Et je voudrais donc vous remercier toutes et tous. Et c'est ainsi que s'achève donc ce premier conseil municipal de cette mandature, vous remercier les uns et les autres, remercier donc les participants. Et je vous inviterai, après le Monument aux Morts, à nous suivre vers l'Hôtel de Ville où nous pourrons faire une photo de groupe, mes chers collègues, sur le perron, et ensuite rejoindre le Salon d'honneur pour le verre de l'amitié.

Merci en tout cas de votre présence aussi nombreuse ce soir.

Et vive Montigny ! Et vive la France !

Le secrétaire de séance

Michel BEGUINOT